

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue **à huis clos** le 3 juillet 2020 à 12 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Yves Desjardins et également par conférence téléphonique Élane Brière, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**20-07-466**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

**20-07-467**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

**20-07-468**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2020**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 22 juin 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 22 juin 2020.

ADOPTÉE.

20-07-469

**RESCINDER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-360 CONCERNANT LA MODIFICATION PAR RÉSOLUTION DE L'ANNEXE " I " DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 325 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES, RURALES ET SEMI-URBAINES**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de rescinder la résolution numéro 20-05-360, concernant la modification par résolution de l'annexe « I » du règlement d'emprunt numéro 325 pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-urbaines.

ADOPTÉE.

20-07-470

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 325-2 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES, RURALES ET SEMI-URBAINES POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 325-2, intitulé *Règlement pour modifier l'annexe « I » du règlement 325 relatif à un emprunt, une dépense et à l'affectation d'une somme d'argent pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-urbaines pour l'année 2019*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'adopter le règlement numéro 325-2, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-07-471

**CENTRE D'EXPOSITION DE MONT-LAURIER - AUGMENTATION DU MONTANT DU CAUTIONNEMENT**

CONSIDÉRANT les résolutions 16-12-761, 18-02-071 et 19-12-763 relativement à la caution du prêt du Centre d'Exposition de Mont-Laurier pour sa relocalisation;

CONSIDÉRANT que le Centre d'Exposition de Mont-Laurier désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 2 337 926 \$, remboursable sur 20 ans;

CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, que la Ville de Mont-Laurier se porte caution en faveur du Centre d'Exposition de Mont-Laurier d'un montant de 2 337 926 \$ pour 20 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également résolu que la Ville demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉE.

20-07-472

**SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE AFIN D'APPUYER DES ENTREPRISES DANS LEUR VIRAGE NUMÉRIQUE PAR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ AVEC LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL**

CONSIDÉRANT la pandémie qui sévit actuellement et son impact économique sur les entreprises;

CONSIDÉRANT la volonté des partenaires d'appuyer les entreprises dans la phase de relance de l'économie;

CONSIDÉRANT les compétences et le rôle de la SADC d'Antoine-Labelle dans le développement économique régional;

CONSIDÉRANT l'intérêt et les avantages pour les partenaires de s'allier pour promouvoir le positionnement numérique des entreprises;

CONSIDÉRANT la volonté de s'adjoindre des services du Conseil Québécois du Commerce de détail pour le déploiement du projet de virage numérique des entreprises;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec SADC d'Antoine-Labelle à l'effet d'appuyer des entreprises dans leur virage numérique par un accompagnement personnalisé avec le Conseil Québécois du Commerce de détail, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la trésorière à verser une contribution financière de 20 000 \$ à la SADC d'Antoine-Labelle afin de participer au financement du mandat professionnel du CQCD.

ADOPTÉE.

20-07-473

**PROJET PILOTE POUR LA VENTE DE FRUITS ET LÉGUMES EN KIOSQUE MOBILE**

CONSIDÉRANT la réouverture des établissements dans le contexte de la pandémie causée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT que plusieurs maraîchers ont manifesté le désir de vendre leurs produits à partir d'un kiosque mobile;

CONSIDÉRANT que le marché public de Mont-Laurier permettait ce type de vente mais que celui-ci a cessé ses opérations;

CONSIDÉRANT que la vente itinérante n'est pas permise sur les terrains privés;

CONSIDÉRANT le mouvement de fierté locale initié dans la MRC d'Antoine-Labelle « On s'achète »;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de mettre à disposition des maraîchers la Place Bilodeau-Pellerin afin de leur permettre de vendre le fruit de leurs récoltes à partir d'un kiosque mobile à tous les vendredis de 11h00 à 19h00.

Chaque maraîcher devra s'assurer du respect des normes édictées par la Santé publique.

ADOPTÉE.

20-07-474

#### **APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2020**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois de juin 2020, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :

- chèques émis	180 677,25 \$
- paiements électroniques	
- transfert international	

Activités de fonctionnement :

- chèques émis	311 463,80 \$
- paiements électroniques	231 883,58 \$
- transfert international	

La liste est classée au dossier 207-000-079.

ADOPTÉE.

20-07-475

#### **MODIFICATION DU PROJET S19-437 CRÉÉ PAR LA RÉOLUTION 19-09-579 - TERRAIN DE BALLE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-09-579 créant le projet numéro S19-437 pour le réaménagement du terrain de balles;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter un traitement de sol aux travaux prévus ainsi que les sommes nécessaires à ces travaux supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*, des travaux additionnels de traitement de sol et de majorer de 15 000 \$ le projet numéro S19-437 visant le réaménagement du terrain de balle, selon l'estimation produite.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 15 000 \$ du surplus non affecté aux activités d'investissement pour servir de financement additionnel au projet numéro S19-437.

ADOPTÉE.

20-07-476

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 113-11 intitulé *Règlement modifiant le règlement 113 relatif aux usages conditionnels dans la zone H-429*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éleine Brière, d'adopter le second projet de règlement portant le numéro 113-11, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-07-477

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-58 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-58 intitulé *Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de modifier les grilles des usages et normes en regard des zones CV-434, CV-435, CV-437 et CV-440 et l'article 72 relativement à l'usage additionnel « logement supplémentaire »* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'adopter le second projet de règlement portant le numéro 134-58, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-07-478

**OCTROI DU MANDAT À LA FIRME WSP POUR LES SERVICES DURANT LA CONSTRUCTION DU PROJET RÉDUIT DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE – DEVIS VML-MING-16-01**

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme WSP en 2016 pour le projet de revitalisation du centre-ville suite à l'appel d'offres VML-MING-16-01, résolutions 16-04-260 et 18-03-170;

CONSIDÉRANT le mandat supplémentaire donné à WSP sous forme de banques d'heures pour les étapes conception et plans et devis du projet réduit centre-ville phase 1 suite au dépassement des couts, résolutions 19-09-600 et 20-04-313;

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres construction, le budget du projet est respecté et qu'il est maintenant temps d'octroyer le poste 2 et la balance du poste 3 du mandat pour les services durant la construction;

CONSIDÉRANT que le poste 2 « Services durant la construction du mandat principal » est au montant de 5 750 \$/semaine de surveillance, pour une durée initialement prévue de 24 semaines, pour un montant total de 138 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le poste 3 « Relevés, conception, plans et devis et documents d'appel d'offres et services durant la construction mandat secondaire (entrées électriques) » est au montant forfaitaire de 41 200 \$ plus les taxes applicables, qu'un montant de 19 000 \$ de ce poste a été octroyé par la résolution 18-03-170, la balance à octroyer est donc de 22 200 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'octroyer à la firme WSP le poste 2 de leur mandat au montant de 5 750 \$/semaine de surveillance plus les taxes applicables et la balance du poste 3 au montant de 22 200 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE.

20-07-479

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-EP-19-01 POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 19 septembre 2019 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-EP-19-01;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue, avant taxes, est la suivante :

Sable de silice 85 µm :  
Distribution Glass Jet inc. 1,25 \$ / kg;

CONSIDÉRANT que la soumission a été remise à madame Karine Therrien, surintendant au traitement des eaux, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

CONSIDÉRANT que le montant du cautionnement de Distribution Glass Jet inc. est confirmé pour une durée de 3 ans, selon les dispositions de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adjuger rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 à Distribution Glass Jet inc. la soumission VML-EP-19-01 pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux, au prix de 1,25 \$ /kg, plus les taxes applicables, incluant la livraison, sa soumission étant conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

ADOPTÉE.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-07-480

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire